

Reiterstrasse 11, 3011 Berne
Téléphone 031 633 33 11
Téléfax 031 633 33 40
Courriel info.agi@bve.be.ch
Internet www.agi.bve.be.ch

A tous les bureaux de géomètres
opérant dans le canton de Berne

Eva Stettler
Ligne directe 031 633 33 33
Courriel direct eva.stettler@bve.be.ch

Berne, le 20 septembre 2005

Communication 05 / 2005:
Abandon des tirages périodiques des plans pour le registre foncier

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de prendre connaissance de la présente communication et d'informer vos collaboratrices et collaborateurs des nouveautés et des changements institués.

Depuis 1986 dans le canton de Berne, les plans du registre foncier des mensurations entièrement numériques sont en général établis sous la forme de plans-cadres dans la «maille» Swisscom.

Pour différentes raisons, nous avons demandé à la Direction fédérale des mensurations de pouvoir renoncer à l'établissement périodique de plans analogiques pour le registre foncier. Sous réserve des questions énumérées ci-dessous (cf. copie de la lettre D+M ci-jointe), cette demande a été agréée:

- Aucune conséquence néfaste sur le plan de l'organisation dans le canton de Berne ne devrait résulter de l'abandon des plans du registre foncier sous forme analogique.
- L'abandon des tirages périodiques n'est envisageable que pour les mensurations respectant le standard MO93 et pour les numérisations préalables au sens de l'ordonnance fédérale du 18 novembre 1992 sur la mensuration officielle (OMO).
- Cette simplification n'a aucun effet sur la procédure de vérification ni sur celle de la publication des plans. Doivent toujours être établis des tirages de contrôle pour la vérification et des plans définitifs du registre foncier pour la mise à l'enquête publique. Cf. également le site suivant:

http://www.bve.be.ch/site/fr/vma_hb/bve_vma_hb_hav_einl_all_ih_index/bve_vma_hb_hav_veri_akt_aktengabe.html

Une fois approuvés, les plans originaux mis à l'enquête publique doivent être archivés par la commune.

La commission des honoraires doit encore se prononcer sur les conséquences financières de cette nouvelle règle. Vous recevrez en temps utile d'autres informations à ce sujet.

Vous remerciant d'avance de prendre connaissance de ces informations et de les transmettre à votre personnel, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Office de l'information géographique

U. Maag, géomètre cantonal

Annexe: lettre du 28 avril 2005 de l'Office fédéral de topographie (en allemand seulement)

